



Ecole
Sainte Marie

ÉCOLE SAINTE MARIE

3 Rue de l'étang

44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE



Année scolaire : 2020/2021

O. G. E. C.

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

Chaque établissement doit-être doté d'un OGEC pour pouvoir fonctionner, celui-ci constitue la personnalité juridique de l'établissement. A quoi sert l'OGEC ?

- Assurer la gestion de l'école,
- Assurer les travaux d'entretien,
- Gérer les emplois du personnel non enseignant (2 personnes cette année).

Contributions 2020/2021

- Mise en place d'un tarif dégressif applicable aux enfants de la même fratrie :

Tarif dégressif à partir du troisième enfant (montant en € / enfant / mois)	
Nb enfants	Tarif maternelle et élémentaire
1 enfant	24,50 €
2ème enfant	24,50 €
3ème enfant	19,50 €
4ème enfant et +	0,00 €

Cette contribution est affectée à la participation aux activités pédagogiques (activités culturelles, sorties scolaires, culture chrétienne, etc ...), la gestion immobilière, la gestion administrative et associative ainsi qu'à l'assurance scolaire (souscrite auprès de Saint-Christophe Assurances).

Le CNEC (Comité National de l'Enseignement Catholique) impose aux OGEC le nouveau statut pour les chefs d'établissements avec une mise en vigueur progressive de 2017 à 2024. Le surcoût pour l'OGEC s'élève pour la rentrée 2020/2021 à 4.68 €/an /enfant.

Modalité de paiement :

Le règlement par prélèvement automatique se fera le 8 de chaque mois. Ce système de paiement est **préconisé** par l'OGEC et évite les transactions d'argent dans le cartable des enfants, une grande partie des familles ayant déjà adopté ce système. Pour cela, merci de remplir l'imprimé : " Demande de prélèvement/autorisation de prélèvement " ci joint et d'y joindre un relevé d'identité bancaire. Si vous avez adhéré à ce mode de règlement pour l'année précédente, vous n'avez pas besoin de remplir à nouveau cet imprimé sauf en cas de changement de coordonnées bancaires.

Vous trouverez ci-dessous votre échéancier suivant votre mode de paiement :
(Exemple pour une famille avec un enfant)

Mois	Prélèvement	Chèque annuel
Septembre	24,50 €	269,50 €
Octobre	24,50 €	
Novembre	24,50 €	
Décembre	24,50 €	
Janvier	24,50 €	
Février	24,50 €	
Mars	24,50 €	
Avril	24,50 €	
Mai	24,50 €	
Juin	24,50 €	
Juillet	24,50 €	
Août	0,00 €	
Total	269,50 €	269,50 €

Pour toutes informations concernant votre règlement vous pouvez contacter l'OGEC avec l'adresse mail suivante : ogec44270@gmail.com